

073-267310092-20250930-2025_09_3**Extrai**t du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 30 septembre 2025

CIAS L'Action Sociale à votre service

Albertville, Allandaz, Beaufart, Banvillard, Césarches, Cevins, Clèry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthad, Mercury, Montailleur, Montilia, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Flancherine, Queige, Ragnais, Saint-Hélène-sur-Isère
Saint-Wicolar-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésal, Tournan, Tours-en-Savaie, Ugine, Venthan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice: 31 / Quorum: 16

Nombre d'administrateurs présents : 17 Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

NDRE
RANCHE
IAPUY
JRAY
COFFON
AUDIN
RAZIANO
TOUR
ARECHAL
ONVIGNIER MONNET
DUPELLOZ
Υ
DRIGUES
OUVENOT
RNIER
IRETTO
ARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

	the state of the s
Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Délibération n° 03



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 30 septembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufart, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontener, Gilly-sur-isère, Grésy-sur-isère, Grignon, Houteluce Les Saisies Lo Bâthle, La Giettar, Morthód, Mercury, Monthilou, Monthion, Notre-Dame-de-Bélecombe, Notre-Dame-de-Sei-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognais, Sainte-Héèhe-sur-isère
Saint-Nicolas-ia-Chapale, Saint-Pauls-urisère, Saint-Valis-uris-Frontine, Thénésol, Trans-en-Savie, Villadios-ia-Chapale, Saint-Pauls-urisère, Saint-Valis-urisère, S

Objet: Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Philippe BRANCHE

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTE	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/11/2025	Petite enfance	Agent social principal 2ème classe 30h	Agent social principal 2 ^{ème} classe 28h	Changement temps de travail
01/11/2025	Petite enfance	Adjoint technique 23h45	Adjoint technique 28h	Changement temps de travail
01/10/2025	Petite enfance		Psychomotricienne (PéPoErPsOrTeMaPrDi) TC	Suppression poste
01/10/2025	Petite enfance	- 1	Auxiliaire de puériculture Pal 2Cl TC	Suppression poste
01/01/2026	Petite enfance	Agent social 28h	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Agent social 28h		Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Agent social TC		Création de poste
01/01/2026	Petite enfance	Agent social TC		Création de poste
01/10/2025	SAD		Agent social 28h	Retraite
01/10/2025	SAD		Attaché principal 35h	Retraite
01/10/2025	SAD		Agent social principal 1 ^{ère} classe 28h	Disponibilité
01/11/2025	EHPAD Ugine	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC		Création de poste
01/10/2025	SAD	Adjoint administratif TC	Agent social TC	Intégration nouveau grade

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 septembre 2025. Les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus.

La secrétaire de séance Sophie GHIRON Extrait certifié conforme et exécutoire Pour le Président empêché Le Vice-Président François GAUDIN

